



### MISE EN GARDE DU LECTEUR

Ce document a été généré automatiquement par l'application Scol@miante le 31 mars 2015, et présente des informations actualisées pour la dernière fois le 2 avril 2014.

Le lecteur doit être attentif au fait que les données de l'application évoluent régulièrement et peuvent devenir obsolètes.

Afin d'éviter tout risque lié à l'utilisation d'informations dépassées, merci de consulter régulièrement l'application.



Empoussièrément :

Niveau 3

### Mesures de protection collective

- Signaler et baliser la zone d'intervention.
- Nettoyer préalablement la zone d'intervention à l'aide d'un aspirateur THE équipé de filtres HEPA a minima de classe H13.
- Calfeutrer et neutraliser les dispositifs de ventilation – aération.
- Sortir de la zone les équipements non décontaminable non concernés par les travaux.
- Confiner la zone d'intervention par apposition de deux films de propreté étanches et résistants sur les parois physiques existantes ou rapportées non décontaminable, d'un seul film de propreté si les parois physiques existantes ou rapportées sont décontaminable.
- Aménager une fenêtre de visualisation.
- Protéger, à l'aide de films de propreté étanches, les surfaces autour de la zone d'intervention et les équipements qui ne peuvent être déplacés et non concernés par les travaux.
- Créer un flux d'air neuf permanent de l'extérieur vers l'intérieur de la zone.
- Mettre en place des extracteurs équipés de filtres HEPA de classe H13 a minima rejetant l'air en milieu extérieur et assurant une dépression d'au moins 10 Pa dans la zone de travail et un renouvellement d'air de 10 fois le volume de la zone par heure.
- Avant d'intervenir, mouiller et laisser imprégner à cœur le matériau amianté à l'aide d'une eau additionnée d'un agent mouillant, lorsque cela est compatible avec la situation d'intervention.
- Assurer une brumisation d'eau dans la zone des travaux pendant l'intervention pour réduire le niveau d'empoussièrément ambiant.

(Voir ED6091 & ED809)

- Pour les travaux réalisés en milieu extérieur, les mesures de protection collective mises en place ne doivent pas conduire à la dispersion des fibres en dehors de la zone du chantier (arrosage, brumisation, construction d'un confinement étanche si nécessaire).
- Les engins doivent être équipés de cabines pressurisées dont l'air est filtré à l'aide de filtres HEPA de classe a minima H13. Selon la sensibilité du milieu d'intervention, la matérialisation d'un confinement peut être rendue nécessaire.

(Voir ED6142)

### Outils et gestes professionnels appropriés

- Vérifier, en l'absence d'incompatibilité avec des agents mouillants à base d'eau, que le support est correctement mouillé-imprégné.
- Intervenir à l'aide d'outils manuels en privilégiant le démontage ou la déconstruction.
- Aspirer les émissions à la source à l'aide d'un aspirateur équipé de filtre HEPA de classe H13 a minima.
- Si un outil à vitesse lente est utilisé, privilégier les outils équipés de systèmes de captage des poussières à la source reliés à un aspirateur THE muni de filtres HEPA de classe H13 a minima.
- Certains supports fortement liés peuvent nécessiter l'emploi de techniques agressives : les outils doivent alors être impérativement reliés à un aspirateur THE le cas échéant équipé d'un pré-séparateur cyclonique, muni de pré-filtres de classe M a minima et de filtres de classe H14, doté d'un système de changement des sacs usagés limitant l'émission de fibres (type « Longopac® »).
- Assurer une pulvérisation d'eau sur le matériau pendant l'intervention.
- Ramasser et emballer les déchets au fur et à mesure de leur production, décontaminer les emballages, les étiqueter et les évacuer dans des installations appropriées.

(Voir ED6028)

- En milieu extérieur, utiliser des engins équipés de cabines pressurisées, aménager les zones de circulation avec des matériaux inertes et prévoir la décontamination des engins et véhicules avant leur sortie du site.

(Voir ED6142)

### Niveau de protection individuelle

- Porter une combinaison de type 5 étanche aux poussières, des gants étanches, des surbottes à usage unique ou des bottes décontaminable.
- Toute protection respiratoire se porte sur une peau lisse et bien rasée.
- Porter un masque complet à adduction d'air comprimé à débit continu assurant un débit de 300 L/min ou un masque complet à adduction d'air comprimé à la demande à pression positive assurant si nécessaire un débit supérieur à 300 L/min. La qualité de l'air délivré par les appareils à adduction d'air respecte les critères fixés à l'annexe de l'arrêté du 8 avril 2013.

(Voir ED6106)

### Moyens de décontamination

- Matérialiser une zone d'approche à l'extérieur du confinement équipée d'une zone de récupération et d'un vestiaire contigus à l'entrée de l'unité de décontamination, chauffés ou climatisés et dotés de sièges.
- Installer une unité de décontamination chauffée ou climatisée, suffisamment éclairée, comprenant cinq compartiments, équipée de deux douches, constituant la seule voie de sortie depuis la zone de travail vers la sortie, permettant d'assurer un flux d'air de l'extérieur vers l'intérieur de la zone de travail et un taux de renouvellement de deux fois le volume de la douche de décontamination par minute. La température de l'eau des douches est réglable. Chaque compartiment est équipé de patères.
- Placer un aspirateur THE permettant d'aspirer les poussières sur les EPI dans la zone d'approche de l'unité de décontamination, côté « zone de travaux ».
- Utiliser un pulvérisateur d'eau placé dans la zone d'intervention pour fixer les fibres sur les EPI avant de pénétrer dans l'unité de décontamination.
- L'unité de décontamination permet la décontamination, le déshabillage et la douche d'hygiène. Elle est équipée de sacs déchets permettant d'y déposer les EPI contaminés.

(Voir ED6091 & ED809)

- En milieu extérieur contenant naturellement de l'amiante ou sur site pollué, le flux d'air permettant le balayage de l'air à l'intérieur de l'unité de décontamination est assuré avec de l'air préalablement filtré.

(Voir ED6142)

- Pour la sortie des déchets et du matériel, installer une unité de décontamination compartimentée équipée d'une douche de décontamination. La vitesse moyenne de l'air aux sections ouvertes est a minima de 0,5 m/s.

(Voir ED6091)

ALEA CONTRÔLES

